

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D253

Séance du 24 mars 2011 - Convocation du 17 mars 2011

Compte rendu affiché le 1<sup>er</sup> avril 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. FODDIS, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme GLATARD par Jean-Claude OLLIVIER, Mme LEBAHAR par Youcef BOUREZG, Mme SORREL-DUNAND par M. BUFFARD, M. AUROY par Marc RODRIGUEZ, Mme CORSET par Mme ORIOL.

Absent excusé

M. MACHURAT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	26

### **Objet : Avenant aux travaux "création d'une allée et d'un parvis**

Le programme d'aménagement du Parc d'Ombreval, qui fait l'objet d'une opération budgétaire (délibération du 25 février 2010), intègre la création d'une allée et d'un parvis. Ces travaux ont fait l'objet d'un marché public attribué par la procédure adaptée prévue par le Code des Marchés Publics. L'évolution du chantier a fait apparaître les éléments suivants : la réalisation de l'allée a dû être revue, du fait d'une base mauvaise pour recevoir une allée en béton.

Afin d'éviter tout risque de fissures et de déformation de l'allée créée, un décapage du sol plus profond a été effectué avec la pose d'une terre végétale permettant la stabilité et une base saine.

Ces éléments nécessitent de passer un avenant dont le montant est supérieur de 5 % au montant du marché initial.

En vertu du Code des Marchés Publics, cet avenant est proposé au vote du Conseil Municipal pour un montant de 23 124.69 € HT soit **27 657.13 € TTC**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU la délibération en date du 25 février 2010 approuvant la création d'une opération budgétaire pour les travaux d'aménagement du Parc d'Ombreval (opération 083),
- VU le Budget communal,
- **APPROUVE l'avenant au marché public "Création d'une allée et d'un parvis" (ISS ESPACES VERTS) pour un montant de 23 124.69 € HT soit 27 657.13 € TTC,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 24 mars 2011  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 28/03/2011
- Publication ou affichage le 28/03/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 28 mars 2011

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.